

en furent-ils pour leur peine quand ils se présentèrent vers 6 heures à Dreibern. (5)

Dans les années 30 Wellenstein fit également partie du Bureau d'administration de l'Athénée où, avec Mgr van der Noot, Scheffer, Schrobilgen et Clasen, il eut à assumer la charge ingrate d'ajuster la fameuse réforme Friedemann aux besoins luxembourgeois (1837).

En 1837 Wellenstein donna sa démission à la Cour supérieure de justice, sous prétexte de devoir s'occuper de ses affaires personnelles. (6) Le roi, qui intervint auprès de lui par le canal de Stifft, ne voulut point accepter cette démission; mais Wellenstein persista, n'assista plus aux audiences . . . et continua de toucher son traitement! (7)

Cette attitude ne l'empêcha pas de solliciter par une requête datée du 19. 1. 1840 la place de président de la seconde section de la Cour. (7bis)

Comme tous les orangistes entourant Th. I. de la Fontaine, Wellenstein signa la requête datée d'avril de la même année pour demander au Roi d'accorder sa confiance aux seuls notables luxembourgeois, à l'exclusion de tout intermédiaire étranger (lisez Stifft). (7ter) On sait de quelle façon Guillaume I^{er} – froissé par l'attitude pro-belge du plat-pays – répondit à cette supplique: en nommant Hassenpflug chef des services civils du Grand-Duché.

L'année 1842 – celle où le roi Guillaume II vint rendre visite au pays – fut marquée pour Wellenstein par deux événements: à la veille du départ du roi grand-duc il se vit, avec neuf autres orangistes, conférer le grade de chevalier dans l'Ordre du Lion néerlandais. (8) Et par arrêté r.g.-d. du 25 septembre, démission honorable de ses fonctions de conseiller à la Cour lui fut accordée avec autorisation de conserver le titre ainsi que les rang et prérogatives y attachés (9)

Le 5. 5. 1845 Wellenstein fut désigné député des Etats pour le canton de Remich, en remplacement de P. E. Dams (v. fasc. II)

Le 21. 12. 1846 Wellenstein et 15 membres des Etats*) (contre l'avis des 35 autres députés) signèrent une requête au pape dans laquelle le rappel du provicaire Th. Laurent était formellement demandé. Wellenstein fut chargé de se rendre à Nice où se trouvait à ce moment Fr. Boch-Buschmann, puis de porter en compagnie de celui-ci la missive à Rome.

Les naïfs Luxembourgeois, qui se figuraient être reçus par le Souverain Pontife, furent d'autant plus facilement éconduits qu'ils ne pouvaient se légitimer qu'en qualité de députés officieux. Ils ne pouvaient même pas compter sur l'entremise directe des ministres des Pays-Bas et de Prusse.

*) A la p. 378 de son ouvrage «La création d'un Etat», A. Calmes écrit: «D'après Mullendorff (Luxbg unter Wilhelm II. u. Wilhelm III., p. 109), l'adresse aurait eu 7 signatures. C'est inexact.» C'eût été plus objectif d'écrire: «Mullendorff eut tort d'accepter sans vérifier les données inexactes de Möller, biographe de Laurent.» Mais voilà!